

*Article 21 du Règlement***LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES****LES PLAINTES CONCERNANT LES NORMES ET LE COÛT DU SERVICE**

M. Laverne Lewycky (Dauphin): Madame le Président, dans un discours prononcé il y a un an ce mois-ci, M. Michael Warren a déclaré que la Société canadienne des postes avait pour triple objectif l'indépendance financière, des relations plus harmonieuses entre la direction et les employés et, en priorité, l'amélioration du service postal.

A compter d'aujourd'hui nous allons payer 2c. de plus pour envoyer une lettre par la poste, presque le double du tarif de 17c. qui était en vigueur il y a à peine 14 mois, et les frais d'expédition de journaux, de publicité et de petits colis augmentent de 6 p. 100. Le président du Syndicat des postiers du Canada demande que ces hausses soient retardées jusqu'à ce que les relations employeur-employés s'améliorent et que le service soit maintenu et étendu.

Que s'est-il passé depuis un an? J'ai reçu des électeurs de la circonscription de Dauphin une quantité astronomique de plaintes sur tous les aspects imaginables de ce qui n'a de service postal que le nom. J'ai reçu des lettres de protestation contre les hausses de tarif, la pénurie de cases à louer, l'abolition de la livraison du courrier dans les régions rurales le samedi, la réduction systématique des heures d'ouverture des bureaux de poste, les menaces de fermeture pure et simple et la possibilité de mise à la retraite forcée.

J'ai une résolution qui s'élève contre les règlements actuels concernant les factures de services publics, des pétitions qui réclament le rétablissement des services postaux abolis et des lettres de conseils municipaux qui se font l'écho de presque tous les Canadiens quand ils demandent quelle est exactement la politique actuelle de service de la Société canadienne des postes. La réponse que les gens de ma circonscription et moi...

Mme le Président: A l'ordre.

* * *

LE TRANSPORT MARITIME**LA NÉCESSITÉ DE PROTÉGER LES PILIERS DE PONT**

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, supposons qu'un pont qui enjambe un chenal de navigation s'écroule, que ce soit à Halifax, sur le Saint-Laurent ou à Vancouver; le lendemain, les familles des victimes ne demanderont pas pourquoi le gouvernement fédéral refuse d'assumer la responsabilité première de la protection des piliers du pont; elles demanderont plutôt pourquoi rien n'a été fait.

Il a été déterminé que cinq ponts au Canada présentent des risques élevés et exigent une protection contre les collisions. A ce jour, aucune entente n'est en vue afin de résoudre cette situation qui pourrait s'avérer catastrophique. Nous connaissons trop bien les conséquences tragiques de l'effondrement des ponts qui se produisent, de la Suède au Japon, du Canada à l'Australie, des États-Unis à l'Inde, pour continuer de négliger ce problème.

Nous avons déjà appris les difficultés qu'a connues cette année la Commission des ponts de Halifax-Dartmouth pour assurer à pleine valeur les deux ponts du port de Halifax, et on sait que le principal obstacle est l'assurance à l'égard des piliers des ponts. On sait que 70 p. 100 des accidents de ce genre peuvent être attribués à l'erreur humaine. Cette année, le trafic de la navigation passant sous les ponts MacKay et MacDonald, à Halifax, augmentera pour atteindre jusqu'à 1,800 passages.

Je dis au gouvernement qu'il doit résoudre ce problème avant que Dieu ne fasse qu'il soit trop tard. Cela dit, je suis conscient des progrès qui ont été réalisés à cet égard.

Mme le Président: A l'ordre.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES**PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'ANCIEN CHEF DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE**

Mme le Président: Je suis certaine que les députés voudront applaudir l'un de leurs anciens collègues qui se trouve à la tribune aujourd'hui, l'ancien chef du Nouveau parti démocratique, M. Tommy Douglas.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES FINANCES**LA DÉCLARATION DU MINISTRE AU SUJET DE LA DEMANDE DE NOUVEAUX POUVOIRS D'EMPRUNT**

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre peut-il confirmer la déclaration qu'il a faite à la Chambre le 27 octobre, et qui figure à la page 20081 du hansard:

Dans le budget que je me propose de déposer au début de 1983, je ferai de nouveau le point sur la situation financière de l'exercice, présenterai des estimations pour 1983-1984 et les années futures, avant de demander, le cas échéant, de nouveaux pouvoirs d'emprunt.

Le ministre a-t-il bien prononcé ces paroles, est-ce bien ce qu'il a voulu dire et va-t-il tenir sa promesse?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, j'ai en effet annoncé mon intention dans cette déclaration du 27 octobre. C'est bien ce que je comptais faire alors. Néanmoins, le député n'ignore pas que son parti a retardé l'adoption des modifications fiscales découlant des budgets précédents. En attendant, bien que ce projet de loi fiscal n'ait pas été adopté, il importe que le gouvernement obtienne le pouvoir d'emprunt dont il a besoin pour s'acquitter de ses obligations. Voilà ce que j'ai fait. Ce n'est pas la première fois que les manœuvres de l'opposition retardent l'adoption de mesures avantageuses pour les citoyens. J'espère que le Parlement adoptera bientôt ces mesures et que je pourrai présenter mon budget.